

COMMUNE DE HOMBOURG

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBOURG SEANCE DU 11 FEVRIER 2020

Présents : M. ENGASSER Thierry, Maire, Mmes : DA SILVA Corinne, LEMOINE Anne-Catherine, PIERREZ Sabine, SAUPIN Lila, TRIPONEL Stéphanie, MM : BOURDALEIX Gilles, BRODHAG Sébastien, GRANDIDIER Noël, LAURENT Jérôme, MOEBEL Raymond, RIEGERT Patrick et RIEGERT Roland

Excusées ayant donné procuration : Mme HANIFA Aurélie à Mme SAUPIN Lila et Mme MESSMER Sabine à Mme TRIPONEL Stéphanie

A été nommé secrétaire : M. WENTZ Nicolas, Directeur des services

Ordre du jour :

1. **Approbation du compte-rendu du 10/12/2019**
2. **Acquisition foncière**
3. **Transfert de la compétence assainissement**
4. **Extension TYM : avis du Conseil Municipal**
5. **Avenant bail boulangerie**
6. **Subvention à l'association TANSEI KARATE**
7. **Subvention à l'association L'AGRANDISSEUR**
8. **Subvention pour voyage scolaire**
9. **Divers**
10. **Tour de table**

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux présents.

Il propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour, à savoir :

09. Subvention exceptionnelle à la MJC

10. Subvention exceptionnelle aux Amis de Castandet

Il donne la parole à Martine MEYER, trésorière de l'association des Amis de Castandet, venue présenter l'association en cette année de jumelage.

Elle rappelle l'origine de l'association, à savoir l'exode du 03 septembre 1939 et l'arrivée des Hombourgeois à Castandet. Le 05 septembre 1982, le lien de jumelage entre les 2 communes est tissé par serment signé à Castandet. L'association des Amis de Castandet permet d'entretenir ce lien important qui uni nos deux communes. Un jumelage a lieu tous les 2 ans où l'hébergement se fait chez l'habitant. Elle rappelle également la rénovation de l'ancien presbytère de Castandet aux frais de la commune de Hombourg, où 2 appartements ont été inaugurés en 2004. L'entretien et les locations sont gérés par la commune de Castandet. Tout hombourgeois peut les louer contre une petite

participation. Ce jumelage est une très belle aventure. Le seul inconvénient est la distance de 1000km qui engendre une grande organisation et des frais élevés à chaque jumelage.

1. Approbation du compte-rendu du 10 décembre 2019

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

02. Acquisition foncière

La parcelle sise section 01 n°295 située 34 rue Principale, propriété de Mme RIEGERT Anne-Marie, doit être divisée par l'établissement d'un procès-verbal d'arpentage.

Après accord des propriétaires et passage du géomètre, il est proposé d'acquérir, à l'euro symbolique, l'emprise du trottoir correspondant à une surface de 14m².

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son accord pour l'acquisition de l'emprise de trottoir de la parcelle susvisée à l'euro symbolique,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que tous documents y relatifs.

03. Transfert de la compétence assainissement

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

En application de la loi n°2015-991 du 07 août 2015, dite Loi NOTRe, complétée par la loi n°2018-702 du 3 août 2018, dite Loi Ferrand-Fesneau, Mulhouse Alsace Agglomération s'est vu conférer la gestion du service public d'assainissement au titre de ses compétences obligatoires au 1er janvier 2020.

Dans cette perspective, Mulhouse Alsace Agglomération a engagé dès le début de l'année 2020 une démarche visant à aboutir à l'effectivité du transfert de ces compétences à la date précitée. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur une gouvernance politique privilégiant le dialogue avec les communes et les syndicats, et une coordination technique permettant d'intégrer les enjeux techniques, financiers, juridiques et en matière de ressources humaines.

Cependant, le projet de loi « Engagement et proximité », déposé en juillet 2019, est venu impacter la préparation déjà complexe du transfert. Au fil des débats parlementaires, ce projet de loi est venu modifier en profondeur les modalités d'exercice des compétences eau et assainissement. En effet, il a introduit le maintien pendant au moins six mois des syndicats ayant initialement vocation à être dissous au 1er janvier 2020, et a élargi les possibilités de délégation de tout ou partie des compétences à ces derniers et aux communes. Ainsi, il est venu bouleverser le schéma sur lequel notre agglomération a travaillé tout au long de l'année 2019.

Par conséquent, au vu de ce projet de loi, Mulhouse Alsace Agglomération a dû suspendre, en novembre 2019, les travaux en cours portant sur le transfert intégral de la compétence assainissement à l'agglomération.

La loi a été adoptée le 27 décembre dernier pour une application au 1er janvier 2020. Tout en maintenant le caractère obligatoire du transfert de la compétence assainissement, elle est venue confirmer ce nouveau cadre qui crée une situation complexe notamment sur les plans juridique et technique.

En effet, dans un délai aussi bref, l'agglomération se trouve dans l'impossibilité d'assurer un exercice différencié des compétences entre les syndicats qui se maintiennent au moins jusqu'au 30 juin 2020 et les communes pour lesquelles l'obligation de transfert s'applique dès le 1er janvier 2020.

De plus, s'agissant des aspects budgétaires et comptables, il apparaît inopportun de contraindre les communes à effectuer des opérations de clôture et de transfert, dans des conditions et un délai incompatibles avec la nature même de ces opérations, pour, en cas de délégation, les obliger à créer de nouveau tout ou partie de ces budgets moins de six mois après leur suppression.

Enfin, il convient également de prendre en compte l'impact des conditions de transfert sur le personnel et sécuriser les agents concernés quant à leur affectation. En effet, cette dernière dépendra, là encore, du choix de déléguer ou non aux communes l'exercice des compétences.

En conséquence :

Sur la base de ces considérations et du principe de continuité du service public, en référence aux dispositions des articles L. 5215-27 et L. 5216-7-1 du CGCT et conformément au projet de convention annexé, Mulhouse Alsace Agglomération propose de déléguer de façon transitoire aux communes l'exercice de l'intégralité des compétences eau et assainissement à compter du 1er janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020.

Pour ce qui concerne les dépenses de personnel, en application de l'article L5211-4-1 du CGCT, dans la mesure où la communauté d'agglomération et les communes s'accordent sur la mise en place d'une délégation, dans le cadre d'une bonne organisation des services, les parties conviennent que les services communaux nécessaires à l'exercice des compétences sont conservés par les communes.

Cette solution permet de sécuriser juridiquement la situation des communes et de l'agglomération ainsi que les opérations budgétaires et comptables effectuées par ces dernières au cours de l'exercice 2020.

Le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- approuve la délégation de l'exercice de l'intégralité de la compétence assainissement pour le compte de Mulhouse Alsace Agglomération et de façon transitoire, à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion transitoire à intervenir avec Mulhouse Alsace Agglomération pour la gestion du service public d'assainissement, conformément au projet annexé à la présente délibération.

Sébastien BRODHAG demande si des élections auront lieu pour le Syndicat des eaux. Monsieur le Maire répond que les élus actuels, sauf démission volontaire, devraient continuer à siéger jusqu'à fin juin, date à laquelle une nouvelle convention de gestion sera votée.

04. Extension TYM : avis du Conseil Municipal

La société TYM souhaite procéder à une extension de son dépôt de Hombourg - Ottmarsheim.

La surface totale actuelle au sol de l'entrepôt est de 12 500 m².

Cette extension consiste à implanter un bâtiment similaire à l'existant, constitué de 3 halls distincts présentant une surface totale de 9 500m².

Ce projet classé SEVESO, est soumis à enquête publique. Celle-ci s'est tenue du 18 décembre 2019 au 31 janvier 2020.

Dans le cadre de cette procédure, le Conseil Municipal est amené à formuler un avis.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- émet un avis favorable au projet d'extension de la société TYM
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document y relatif

05. Avenant bail boulangerie

La société NEW BAKERY s'est portée acquéreur de la SARL Boulangerie WILSON Hombourg par jugement du 11 juillet 2018 du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse.

Suite à cette reprise, la société NEW BAKERY a informé la mairie d'un accord avec la Société MB RICLIN HOMBOURG pour la reprise de l'exploitation du local à compter du mois de janvier 2020.

Ce faisant, il est apparu nécessaire de faire évoluer le bail administratif conclu le 23 mai 2013 entre les parties. Cet avenant aura pour objet de modifier le titulaire du bail, les conditions de renouvellement du bail, ainsi que le montant de la redevance due par l'occupant.

Monsieur le Maire précise que cet avenant au bail sera signé pour 6 mois à l'issue duquel un appel à concurrence sera lancé pour l'exploitation du local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'avenant contenant les modifications présentées par Monsieur le Maire
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document y relatif

Sébastien BRODHAG demande si nous resterons sur le même type de contrat avec le prochain locataire. Monsieur le Maire indique que nous avons 2 options : un bail commercial ou un bail administratif. Le bail administratif protège d'avantage la commune. Il explique que pour le moment, un simple avenant au bail sur 6 mois sera signé, avec une augmentation directe de 400€ sur le loyer (600€ au lieu de 200€ par mois).

Monsieur le Maire propose une visite des lieux.

06. Subvention à l'association TANSEI KARATÉ

Une demande de subvention du club de karaté d'Ensisheim a été réceptionnée.

Madame Lila SAUPIN fait part de son doute quant à l'absence de cours de karaté à Hombourg car pour rappel, seules les activités non proposées à Hombourg sont subventionnables.

Le Conseil Municipal décide de reporter ce point afin qu'une vérification puisse être faite.

07. Subvention à l'association L'AGRANDISSEUR

Suite au succès des éditions 2016 et 2018, Monsieur le Maire propose de reconduire notre partenariat avec l'association l'Agrandisseur pour l'organisation de la Biennale de la photographie 2020.

Pour rappel, le principe consiste à afficher dans l'espace public des photos grand format sur la période de Juin à Septembre. Les photos seront fixées sur des façades ou des murs du village, selon les propositions du commissaire d'exposition validée par la commune. Des ateliers ainsi que des temps d'explication des œuvres à destination des habitants sont également prévus.

L'association sollicite une participation financière de la commune de 3 400€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le versement d'une subvention de 3 400€ à l'association l'agrandisseur pour le projet de Biennale de photographie de Mulhouse
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent.

08. Subvention pour voyage scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande faite par le Collège Sainte Ursule de Riedisheim.

La classe de 3ème B a organisé un voyage scolaire à Morzine (Haute-Savoie) du 12 au 17 janvier 2020 auquel 2 hombourgeoises ont participé:

- SCHMITT Margaux - 9 rue des Pins
- ZYLA Justine - 2 rue des Pins

Sur proposition de la Municipalité, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le versement d'une aide de 120€ (soit 10€ par jour et par élève) au Collège Sainte Ursule
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

09. Subvention exceptionnelle à la MJC

Suite à un quiproquo, la subvention à destination de la MJC inscrite au BP 2019 a été maintenue au même niveau que celle de 2018 alors que la MJC avait sollicité une augmentation de 3 201€ au titre de la hausse d'activité de l'association.

Par ailleurs, le projet de création de la sculpture d'entrée est désormais achevé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle pour couvrir cette dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 930,51€ (3 201,00€ au titre de la hausse d'activité 2018 et 1 729,51€ au titre du projet sculpture) à la MJC/MPT de Hombourg
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

10. Subvention exceptionnelle aux Amis de Castandet

À l'instar de toutes les années de jumelage, l'association "Les amis de Castandet" participe activement à l'organisation matérielle de ce jumelage.

Cette année, les frais de transport du jumelage s'établissent comme suit :

Facture Easy jet	4 801,40€
Facture Easy jet	5 235,00€
Facture Easy jet	3 511,38€
Facture Easy Jet	548,15€
Bagages en soute	510,00€
Prévision 1 personne supplémentaire	370,00€
Assurance annulation	300,00€
TOTAL DES FRAIS DE TRANSPORT	15 275,93€

À ce montant se déduit :

Participation des membres	2 990,00€
Participation association	2 300,00€

Total **5 290,00€**

Il donc proposé de verser une subvention de 9 985,93€ afin de couvrir les frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve le versement d'une subvention de 9 985,93€
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent

Lila SAUPIN informe que 2 trajets en bus (Hombourg – Aéroport Bâle Mulhouse - Hombourg) seront encore à payer directement par la commune.

11. Divers

- Pumtrack : le skate parc a été arraché afin de faire la place au prochain chantier de pumtrack
- Recrutement temporaire suite à un arrêt maladie de 2 mois d'un agent technique qui se fait opérer du canal carpien. Un agent technique a été recruté par mise à disposition du Centre de Gestion afin de le remplacer.

12. Tour de table

- Roland RIEGERT informe qu'un joueur de quilles vient de se blesser en tombant dans la fausse du théâtre en plein air du complexe sportif. Monsieur le Maire informe qu'un éclairage est sur place. S'assurer qu'il fonctionnait bien.
- Anne-Catherine LEMOINE présente la version courte du film de Hombourg réalisé par Raphaël ZIEGLER. Monsieur le Maire en profite pour exprimer sa grande satisfaction par rapport aux retombées de ce film diffusé pour la première fois lors de la soirée des vœux du Maire. Les réactions sont très positives, même au-delà de notre commune. Plus de 2000 vues sur « youtube » à l'heure actuelle ! Sébastien BRODHAG confirme que ce film est une belle carte de visite pour notre village. L'ensemble des élus apprécie beaucoup cette nouvelle version. Arnaud BRUCKLER, notre webmaster, se chargera de l'insérer sur la mise en page de base de notre site internet. Anne-Catherine LEMOINE informe que Raphaël ZIEGLER a été très réactif tout au long de l'année et n'a pas compté ses heures de travail. Le résultat est là.
- Filature nomade : le 13 mars prochain, à 20h, aura lieu le spectacle « le syndrome du banc de touche » à la salle des fêtes de notre village (5€ l'entrée + pot offert par la commune). Les clubs de foot du secteur seront informés directement afin d'attirer un maximum de personnes.
- Patrick RIEGERT demande si un programme électoral de la nouvelle équipe sera distribué dans les boîtes aux lettres. Monsieur le Maire répond par la positive, c'est en cours. Beaucoup de Maires ont profité des vœux pour annoncer leur candidature aux élections municipales. Monsieur le Maire a estimé que ce n'était ni le moment, ni l'endroit.

- Jérôme LAURENT s'interroge sur la contenance et la suffisance des nouveaux bacs de tri et d'ordures ménagères en période de fêtes, surtout chez les familles nombreuses. Monsieur le Maire répond que les bacs jaunes seront plus grands que les bacs actuels. De plus, un sondage préalable fixera le calibrage des poubelles de chaque foyer. Pour le surplus, il faudra se rendre en déchetterie. Au quotidien, il faudra apprendre à réduire les emballages.
Pour les collectivités et les collectifs, il y aura également un dimensionnement spécial de bacs. Les conteneurs collectifs disparaîtront, sauf celui du verre.
- Lila SAUPIN relate le loto des seniors qui s'est très bien passé et a été très apprécié.
- Lila SAUPIN informe que les effectifs de rentrée 2020 devront être très surveillés afin que les élèves ne se retrouvent pas dans des classes trop surchargées.
- Raymond MOEBEL informe que la salle de musique aura dorénavant 3 nouveaux locataires : l'école de musique, le groupe Jus de box et les Monster waggies. La remise des clés s'effectuera demain en présence de Monsieur le Maire. L'accès sera limité à la salle de musique exclusivement puisqu'elle comprend à présent des sanitaires.

La séance est levée à 21h10.

→ Monsieur le Maire invite à présent les élus à se réunir autour de gourmandises offertes par Dominique DIEMUNSCH, ancienne conseillère municipale qui quittera la commune le mois prochain. Un grand merci à elle pour cette gentille attention.